Conseil tenu par les rats. (Fable de La Fontaine).

Numéro d'inventaire : 1979.01966
Auteur(s) : Firmin Bouisset
Firmin Gillot
Type de document : image imprimée
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1870 (vers)
Description : gravure de reproduction chromotypolithographique sur papier cartonné (reproduction par gillotage) feuille jaunie et tachée des déchirures partie inférieure
Mesures : hauteur : 371 mm ; largeur : 275 mm
Notes : Illustration de la fable de La Fontaine : "Conseil tenu par les rats" encadrant le texte imprimé. signature dans la gravure : "Firmin Bouisset - Gillot sc." Bouisset (Firmin) : 1859-1925. Peintre Firmin Marie Gillot (1820-1872) : graveur "paniconographe" (dans le Journal pour rire, d'après Grandville en 1851), il perfectionna l'héliogravure. Son procédé de zincographie, aussi appelé "gillotage", allait sonner le glas de la gravure sur bois de reproduction.
Mots-clés : Littérature française
Discipline et instruction familiale
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Mention d'illustration
ill. en coul.

CONSEIL TENU PAR LES RATS

(FABLE DE LA FONTAINE)

Un chat, nommé Rodilardus,
Faisoit de rats telle déconfiture
Que l'on n'en voyoit presque plus,
Tant il en avoit mis dedans la sépulture.
Le peu qu'il en restoit, n'osant quitter son trou,
Ne trouvoit à manger que le quart de son soûl ;
Et Rodilard passoit, chez la gent misérable,
Non pour un chat, mais pour un diable.
Or, un jour qu'au haut et au loin
Le galant alla chercher femme,
Pendant tout le sabbat qu'il fit avec sa dame,
Le demeurant des rats tint chapitre en un coin
Sur la nécessité présente.
Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il falloit, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard ;
Qu'ainsi, quand il iroit en guerre,
De sa marche avertis, ils s'enfuiroient sous terre;
Qu'il n'y savoit que ce moyen.
Chacun fut de l'avis de monsieur le doyen;
Chose ne leur parut à tous plus salutaire.
La difficulté fut d'attacher le grelot.
L'un dit : Je n'y vas point, je ne suis pas si sot,
L'autre : Je ne saurois. Si bien que sans rien faire
On se quitta. J'ai maints chapitres vus,
Qui pour néant se sont ainsi tenus;
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines.
Ne faut-il que délibérer?
La cour en conseillers foisonne :
Est-il besoin d'exécuter?
L'on ne rencontre plus personne.